

DELIBERATIONS

COMMUNE D'ISSÉ

(LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 03/09/2026

Reçu en préfecture le 03/09/2026

Publié le

ID : 044-214400756-20260901-72_2026-DE

Nombre de conseillers

en exercice19

présents17

votants19

L'an deux mil vingt-six, le **PREMIER SEPTEMBRE**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2026

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	PIERRISNARD Béatrice	BODIER Jean-Michel	BOUCHET Stéphanie	VERGNES Stéphanie
MARTIN Yves	CROSSAY Myriam	SANSOUCY Philippe	FRICAUD Yoann	MOREAU Karine
GAVALAND Cédric	CAHAREL Loïcia	RABU Sophie	CARCREFF Sylvie	CORBIN Pierre-Marie
GUEGAN Alan	BONNET Claudine			

ABSENTS EXCUSÉS : CHIRADE-ANTHOINE Brigitte (pouvoir à PIERRISNARD Béatrice) ; GOINARD Jean-Noël (pouvoir à LALLOUÉ Jean-Marc)

ABSENTS NON EXCUSÉS :SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphanie BOUCHET**OBJET :****72/2026****COMPOSITION DE LA COMMISSION « FINANCES-SUBVENTIONS »**

Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »... « Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché ».

Considérant les projets à venir sur la commune, M. Le Maire expose qu'il est nécessaire de constituer une commission « Finances-subventions ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal constitue une commission « Finances-subventions » composée des membres suivants :

- Jean-Marc LALLOUÉ, Président
- Béatrice PIERRISNARD
- Jean-Michel BODIER
- Brigitte CHIRADE-ANTHOINE
- Sylvie CARCREFF
- Yves MARTIN
- Cédric GAVALAND

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

